



# Thônex

Procès-verbal  
Séance du 3 novembre 2020

## Présences :

Messieurs	Marc Kilcher Bruno da Silva	Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Tercier Heidi	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Giacobino Nadia Menoud Jacqueline	Moro Virginie
Messieurs	Aebi Benjamin Bachmann Dimitri Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Knörrr Stephen Leutenegger Bastien	Loureiro Daniel Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Stark Richard Wünsche Florian

Excusé(e)s : Pascal Uehlinger, Maire  
Bersier Julie, conseillère municipale  
Mägli Catherine, conseillère municipale  
Peillonnex Chloé, conseillère municipale  
Tripet Sandy, conseillère municipale  
Avigdor Daniel, conseiller municipal  
Germann Martin, conseiller municipal  
Simoes José, conseiller municipal  
Thomas Sébastien, conseiller municipal

Absent : Jules Cruzado, conseiller municipal

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications du conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Désignation des présidents et vice-présidents des locaux de votes pour 2021 (DM-20-05)
6. Pétition déposée par les habitants du chemin de la Mousse ayant pour intitulé « Création d'un ghetto à Thônex. Les résidents du chemin de la Mousse sont-ils des oubliés »
7. Fondation communale pour le logement – approbation des comptes 2019 (DA-20-04)
8. Demande d'un crédit de CHF 278'000.- en vue de l'acquisition de nouveaux abribus (DA-20-05)
9. Demande d'un crédit de CHF 1'550'000.- en vue de la réfection du restaurant le Nautica (DA-20-06)
10. Motion déposée par le groupe UDC « Aidons les associations communales »
11. Motion déposée par le groupe PLR « De la fraîcheur à la route de Genève » (MM-20-03)
12. Proposition du Conseil administratif
13. Questions écrites
14. Propositions individuelles

La Présidente ouvre la séance à 20h, salue la présence de MM. Marc Kilcher et Bruno da Silva, Conseillers administratifs, et souhaite la bienvenue aux Conseillers municipaux, aux membres de l'administration de la commune et au public. Elle excuse l'absence de MM. Pascal Uehlinger, Daniel Avigdor, Martin Germann et José Simoes et de Mmes Julie Bersier, Catherine Mägli, Chloé Peillonex et Sandy Tripet. M. Jules Cruzado est absent.

M. Stephen Knörr excuse l'absence de M. Sébastien Thomas, qui devrait être libéré de ses obligations militaires demain.

M. Bastien Leutenegger annonce que M. Philippe Noël aura environ 15 minutes de retard.



## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020

La Présidente fait remarquer que M. Jules Cruzado est inscrit dans les personnes présentes alors qu'il était absent et non excusé.

Le procès-verbal est approuvé par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente porte à la connaissance des Conseillers municipaux du courrier de :

2.1 M. Patrick Tritten, domicilié au chemin de Tourterelles 24, qui a écrit plusieurs fois au service des autorisations de construire estimant qu'il y a un risque de crue du Foron dans le cadre d'un projet de construction à l'impasse Mon-Ideé – Chemin de Lacolat – Chemin des Tourterelles. Cette personne n'a jamais reçu de réponse de l'Etat. Ce courrier a été transféré au Conseil administratif pour raison de compétences.

La Présidente informe qu'à 23h, il sera passé au point 12 de l'ordre du jour, « Propositions du Conseil administratif ».

## 3. Communications du Conseil administratif

La parole est successivement passée à :

### 3.1 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

M. Marc Kilcher excuse tout d'abord l'absence de M. le Maire qui a été mis en quarantaine cet après-midi. Il annonce que le Conseil administratif s'est réuni lundi matin pour répondre au nouveau cadre défini par les autorités genevoises dimanche. Des mesures conséquentes sont prises tant dans l'organisation de ce Conseil municipal que dans le fonctionnement de l'administration. Les événements et activités sportives ne peuvent dorénavant plus avoir lieu, hormis dans le cadre scolaire.

#### 3.1.1 Analyse de vitesse

M. Marc Kilcher fait un retour sur l'analyse réalisée l'été dernier sur le chemin de la Mousse dans le sens allant du chemin de la Gravière à la maison des quartiers. Sur une période de deux semaines de suivi, sur ce chemin limité dans le cadre du chantier 30 km/h, l'analyse a révélé un taux de dépassement de la vitesse de 68%, sur un effectif total de 16'692 passages de voitures. Cette situation engendrera de la part du Conseil administratif un courrier, sachant que la police cantonale réalise à présent des contrôles radar en zones 30 et que la commune dispose ainsi d'une opportunité supplémentaire pour tempérer cette circulation.

*[Arrivée de M. Philippe Noël à 20h08.]*



### 3.1.2 Propreté des routes cantonales

M. Marc Kilcher informe que depuis une année et demie, le canton a acquis un système informatique fixé sur les balayeuses, qui permet de quantifier la qualité de la propreté et de la salubrité des rues dans le canton de Genève. L'objectif fixé par ce dernier, sur une échelle allant jusqu'à 6, est que les rues se trouvent toujours entre les notes théoriques de 3,4 et 3,8. Le calcul s'opère grâce à un véhicule indépendant de l'administration cantonale qui détecte un certain nombre de déchets au sol qui est ensuite converti en une note permettant à l'administration et aux voiries cantonales de gérer le nettoyage. A Thônex, pour les 4 axes cantonaux qui sont la route de Jussy, la rue de Genève, l'avenue de Thônex et la route de Sous-Moulin les statistiques se situent autour de 3,5, la route la moins propre étant l'avenue de Thônex avec une note de 3,8. Des entretiens ont eu lieu avec la voirie cantonale pour l'encourager à poursuivre et à améliorer le service.

### 3.1.3 Espaces verts

Dans le cadre du concours des balcons fleuris du canton, la commune de Thônex a été gratifiée du premier prix, devant Versoix et Plan-les-Ouates, dans la catégorie des communes de 10'000 à 15'000 habitants. Thônex a également obtenu la deuxième place du prix des arrangements éphémères derrière Meyrin et devant Bellevue. M. Marc Kilcher félicite le service des espaces verts pour ces arrangements floraux qui ont été relevés par la corporation et récompensés.

## 3.2 M. Bruno da Silva, conseiller administratif

### 3.3.1 Culture

M. Bruno da Silva annonce que la commune a procédé à l'annulation des fêtes, spectacles et manifestations publiques communales qui devaient avoir lieu jusqu'à la fin de l'année, ce qui comprend notamment l'Escalade et la fête de Thônœl qui allait subir cette année quelques transformations dans son organisation et l'esprit de l'évènement. C'est avec regret mais avec un sens des responsabilités nécessaire que le Conseil administratif a décidé d'annuler l'ensemble de ces manifestations. S'agissant de la programmation de l'Espace Culturel du Bois-des-Arts, les concerts n'ont pas été annulés mais reportés et la commune espère qu'ils pourront avoir lieu au plus vite, dès le premier semestre 2021.

### 3.3.2 Plan de solidarité

Selon M. Bruno da Silva, la commune attend un signal du canton quant au déclenchement du Plan de solidarité dans le cadre duquel les actions et mécanismes mis en place lors de la première vague, à savoir les livraisons de courses pour les personnes confinées, seules ou isolées, seront réactivés de façon améliorer. Si le canton devait trop tarder à déclencher ce Plan de solidarité, il se peut que Thônex mette en place, conjointement avec d'autres communes, et au vu de la disponibilité de la protection civile, des actions plus réduites et plus ciblées.



### 3.3.3 Désendettement des jeunes et préparation des acteurs sociaux dans le cadre du Covid

M. Bruno da Silva profite de l'occasion pour faire le point sur une motion concernant son dicastère. S'agissant de celle concernant le désendettement des jeunes, il informe que depuis quelques semaines la commune est en discussion avec Point Jeunes pour établir un partenariat et mettre en place notamment des ateliers afin de lutter contre ce fléau qui touche trop de jeunes personnes. Par ailleurs, dans le cadre de la deuxième vague de Covid, les TSHM et la maison de quartier ont réadapté leurs actions. Tous les acteurs sociaux sont prêts et sauront donner une réponse encore plus adaptée que celle qui a été apportée en début d'année.

### 3.3.4 Nouvelles collaboratrices du service social

M. Bruno da Silva souhaite la bienvenue et présente à l'assemblée deux nouvelles collaboratrices de la commune, Mmes Evana Rodrigues et Neia da Silva, Mme Rodrigues est assistante sociale et a en quelques semaines apporté beaucoup de bien au service. Mme da Silva est stagiaire maturité professionnelle et vient soutenir l'action de Mme Capobianco. Ces deux postes font suite au départ de Mme Torrent.

### 3.3.5 Protection civile

La protection civile ainsi que le plan ORCA ont été réactivés au niveau cantonal. La commune attend de nouvelles directives à la fois des départements cantonaux et de l'OCPPAM.

### 3.3.6 Réforme SIS

Par ailleurs, le Grand Conseil a récemment voté le premier volet de la réforme SIS. Celui-ci constitue une solution négociée de longue date à l'ACG, été voté tel quel, malgré les tentatives répétées des députés d'y apporter des modifications, et concerne uniquement la réorganisation de l'aspect professionnel de la structure. Il s'agit à présent de négocier le deuxième volet de cette réforme qui touche aux sapeurs-pompiers volontaires. M. Bruno da Silva est à ce sujet très inquiet et bien que les discussions à l'ACG stagnent, les communes Arve et Lac se préparent à tenir une position commune et ferme sur la scène cantonale. Des séances de coordination auront lieu ces prochains mois.

A la suite de ses communications, M. Bruno da Silva propose à Mmes Rodrigues et da Silva de quitter la séance si elles le souhaitent.

## **4. Rapports des commissions**

La parole est donnée à :

### 4.1 M. Frédéric Piguet, président de la commission Mobilité

#### 4.1.1 La séance du 24 septembre 2020

*Six membres de la commission se sont réunis le 24 septembre 2020, en présence de : M. Da Silva, conseil administratif, M. De Oliveira, service technique, M. Burri, bureau BCPH, pour le projet d'extension du parking.*

***Point deuxième de l'ordre du jour, extension du parking de Marcellly.***



Il s'agissait de revenir sur la décision du Conseil municipal (CM) du 18 juin 2019. Le CM approuvait un crédit de 722'000 CHF pour étendre le parking de Marcelly. Afin de mettre en sens unique le chemin de Marcelly, elle créait une sortie, nouvelle, du parking, sur l'avenue Tronchet, en macadamisant une surface de prairie arborée sur la parcelle 2747 appartenant à la commune.

Le vote du Conseil municipal du 18 juin 2019 avait approuvé ce projet par 10 voix pour, 4 contre et 7 abstentions.

Vu ce résultat acquis sans enthousiasme et vu les remarques de l'Etat sur les problèmes posés par le projet de sortie nouvelle sur l'avenue Tronchet, le Conseil administratif a préféré revenir vers le législatif, dans un premier temps vers la commission mobilité, pour présenter et discuter de différentes alternatives et préparer une recommandation sur un projet revu à destination du Conseil municipal.

En tout, la commission a discuté de 7 variantes, dont le prix TTC allait de CHF 620'701,- à 729'348,-, sachant que la version 0, réfection simple du parking à l'identique revenait à 341'668,- (pour un parking de 1300 m<sup>2</sup>).

La version 2B, finalement choisie, à CHF 620'702,- augmente la surface du parking à 1550 m<sup>2</sup> (+250 m<sup>2</sup>). Elle implique d'abattre un bosquet et le tilleul mellifère qui sont sur le parking actuel, elle mène à l'arrachage de haies au sud (parcelle 3139) et à l'est du parking (parcelle 2747).

Elle est basée sur les principes suivants :

- Extension du parking côté Sud, sur la parcelle 3139, permettant 16 places voitures supplémentaires et 22 places deux-roues
- Mise à sens unique et en Zone 20 km/h du chemin de Marcelly
- Création d'une connexion mobilité douce entre le parki et l'avenue de Tronchet
- Variante maintien benne déchets + création place livraison le long du chemin de Marcelly

Bilan stationnement Parking de la piscine			
	Actuel	Projet	Bilan
Case TIM - blanc	33	47	+14
Case TIM - bleu	3	3	0
Cases recharge SIG-Move	0	2	+2
Cases Handicapés	4	4	0
Cases Livraisons	2	2	0
Cases deux-roues	0	22	+22

+ 16 places

Remarquons que le projet prévoit quelques plantations sur la parcelle 2747 qui héberge la Fondation pour la jeunesse afin de l'ouvrir au public et de créer un espace pique-nique. La version 2B, à CHF 620'702,- a été approuvée par 5 voix (unanimité des votants).

Le préavis de la commission sera soumis au Conseil municipal de décembre 2020.

### **Point troisième de l'ordre du jour : installation d'abris bus sur les routes en cours de travaux.**

Le coût des abris bus prévus se monte à CHF 278'000,-.

La discussion a porté sur des aspects techniques et sur la pollution lumineuse des publicités rétroéclairées la nuit.

Le projet a été approuvé par 5 voix, à l'unanimité des votants.

### **Divers :**

La commission a discuté :

a) du manque de disponibilité des places de parking devant le cimetière du fait des travaux de réfection de la mairie ;



- b) *des imperfections du marquage et de la signalisation sur les routes en chantier ;*  
 c) *des dangers liés à la signalisation insuffisante lors de l'arrivée des trams à la rue de Genève.*

#### **4.1 M. Guy Saudan, président de la commission Cohésion sociale**

##### **4.1.2 La séance du 8 octobre 2020**

*Tout d'abord, je tiens à remercier le grand travail de préparation du service social. Ensuite, les commissaires se sont penchés sur les dossiers des aides à la jeunesse, sociale et humanitaire lors de la séance de préparation et lors de la séance d'attribution. En tout, 6 heures y ont été consacrées, sans compter les heures de préparation à la maison. J'en remercie tous les commissaires.*

*Pour la jeunesse, nous avons attribué la totalité des CHF 15,000. – prévus.*

*Pour l'aide sociale, le montant attribué s'élève à CHF 90,000. – sur les 100,000. – à disposition.*

*Pour l'aide humanitaire, la totalité du montant de CHF 100,000. – a été attribué.*

*Dans les divers, les commissaires ont fait part de leurs remarques, afin d'améliorer encore la présentation des documents. Une demande a été faite pour augmenter l'enveloppe de l'aide humanitaire à CHF 110,000.00 (budget 2021). A noter que pour la séance de préparation aucun jeton de présence n'est alloué.*

#### **4.1 Mme Nadia Giacobino, présidente de la commission Sécurité territoriale, approvisionnement**

##### **4.1.3 La séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

- *Pt 1. Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2020, une erreur s'est glissée dans le droit de vote pour les personnes présentes et qui pouvaient voter mais, elle sera corrigée lors de la prochaine commission et approbation du PV du 01.10.2020. Donc, le procès-verbal est approuvé par 3 oui et 4 abstentions*

- *Pt 2. Présentation de l'ORPC Voirons.*

*Monsieur Thierry Clot, commandant nous a présenté les divers postes liés à la protection civile de notre commune. Sur le plan géographique l'ORPC Voirons regroupe plusieurs communes. Elle dépend des autorités communales et compte plusieurs services. L'organigramme est de 257 personnes astreintes à la Protection civile. Il nous a détaillé les différents services.*

*L'ASSISTANCE : 96 personnes prennent en charge des sinistrés, contrôlent périodiquement les abris et interviennent en faveur de la collectivité.*

*L'APPUI: 104 personnes travaillent au niveau de la réduction des dangers, du sauvetage dans les décombres (également dépannages SIG) et de la remise en état des infrastructures avec du matériel lourd. PBC 9 personnes s'occupent de l'inventaire des biens culturels sur le territoire de l'ORPC et des archives en collaboration avec d'autres services. Le fichier est confidentiel.*

*La LOGISTIQUE: 20 personnes assurent les transports, la subsistance, la comptabilité, l'inventaire, l'entreposage, la maintenance du matériel et entretiennent et exploitent les constructions.*

*L'AIDE À LA CONDUITE: 28 personnes assurent l'exploitation d'un centre de suivi, garantissent le cycle de traitement de la situation (recherche/évaluation/diffusion), tiennent à jour le journal de la situation, mettent en place, exploitent et entretiennent des réseaux (aussi téléphoniques), et diffusent les informations à d'autres services tels que les pompiers, la police et les douaniers.*

*Pour finir Monsieur Clot nous a fait un bilan covid. Il nous a expliqué que l'ORPC s'est occupée de l'organisation des états d'urgence, en mentionnant certains petits concacs du canton, tels que les retards des autorisations et matériels insuffisants, que 130 personnes de l'ORPC Voirons ont travaillé durant de*



*nombreuses heures et en disponibilité entière pour diverses aides demandées par le canton dans différentes cellules, tels que les Vernets etc....*

*En ce qui concerne notre commune ce corps a obtenu (petit couac délai pour l'autorisation cantonale) la permission de faire les courses aux personnes âgées durant 3 mois et il a également fourni un chauffeur, ce qui représentait un groupe de 10 personnes.*

- **Pt 3. Divers**

*Plusieurs interpellations et questionnements concernant la nouvelle réforme de l'ACG en ce qui concerne notre service du feu communal, une affaire à suivre.*

*La séance a été levée à 19H42.*

#### **4.1 M. Bastien Leutenegger, président de la commission Ecole, jeunesse, sport**

##### **4.1.4 La séance du 6 octobre 2020**

*Lors de sa séance du 6 octobre 2020, la commission Ecole, Jeunesse et Sport a reçu Madame Grangirard, présidente de la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex afin qu'elle nous en présente les missions et son organisation.*

*La Commission a ensuite reçu les représentants de l'Association des parents d'élèves de Thônex, Madame Lopes et Monsieur Lacroix, pour une présentation de leurs activités.*

*Aucun vote n'était à l'ordre du jour.*

*La séance a été levée à 20h.*

#### **4.1 M. Alain Nicolet, président de la commission Espaces publics**

##### **4.1.5 La séance du 6 octobre 2020**

*Mardi 6 octobre 2020, a eu lieu une séance de la commission des espaces publics. En présence de Messieurs Marc Kilber, Conseiller administratif, M. Fortuna, secrétaire général adjoint.*

**Au point 1** *Il nous a été présenté par le Bureau d'architecte Jacquet, un avant-projet concernant l'aménagement vert sur le site de l'école du Bois-des-Arts. Invitées : Mesdames Audrey Patry et Marion Crozetiere.*

**Pour le point 2** *Un autre avant-projet nous a été présenté par le Bureau d'architecte Vimade, sur l'aménagement du parc public de la Résidence Apollo (boisement et nouveaux jeux d'enfants). Invité: Monsieur Tanguy Vitry.*

*C'est à l'unanimité que la commission a préavisé le principe d'accord pour poursuivre ces avant-projets (deux votes) en demandant au conseil administratif de procéder à des auditions, d'associations de quartier, Maison des Quartiers et sondages des habitants proche de ces sites.*

*La commission a pris note que ces avant-projets lui seront à nouveau présentés, en tenant compte des divers souhaits des commissaires.*

**Le procès-verbal** *de la séance du 3 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.*

*Pas de divers, mais information d'un commissaire concernant le retrait de demande d'autorisation de construire pour une antenne 5G.*

*La séance a été levée à 22h14.*





La Présidente donne la parole à M. Guy Saudan pour le rapport de la deuxième séance de la commission Cohésion sociale. Selon ce dernier, aucun autre rapport n'est à l'ordre du jour.

#### 4.1 M. Fabrice Boux de Casson, président de la commission Travaux, bâtiments

##### 4.1.7 La séance du 15 octobre 2020

*Après avoir visité le chantier du bâtiment administratif, avenue Tronchet 13, la Commission travaux et bâtiments s'est réunie en présence de M. Pascal Uehlinger, Maire et de M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint.*

*Une présentation de l'avancement des travaux a été faite par Messieurs Olivier Favre et Jeremy Courvoisier du bureau Mentha et Rosset bureau qui a été mandaté par la Commune pour réaliser ce bâtiment administratif. Ces intervenants ont exposé les principaux changements effectués par rapport à la présentation de 2019. En outre :*

- *Les plans de l'aménagement extérieur ont changé : il a fallu réaliser un bac pour planter des arbres.*
- *Afin de soutenir la structure, la dalle a dû être considérablement épaissie- passant de 40 à 1 mètre 10. L'épaississement de la dalle a entraîné une modification du volume construit (avec une excavation plus profonde).*
- *La salle du Conseil municipal est maintenant configurée pour 34 places avec possibilité d'atteindre 42 places.*
- *Le premier étage ne sera plus réservé exclusivement à la police municipale. Les parois et l'installation électrique pourront être déplacées pour s'adapter à l'agencement voulu.*

*Ces modifications entraînent des coûts supplémentaires non négligeables qui devront être traités en Commission finance. A noter également que le projet tel qu'il avait été devisé à CHF 6.5 millions n'incluait pas l'ameublement.*

\*\*\*

*Au point suivant de l'ordre du jour, Monsieur Kreutschy du bureau Megevand Architectes a présenté l'état d'avancement du bâtiment administratif du 58 chemin Bois-des-Arts. Le mandataire a décrit les différentes parties constituant le nouveau bâtiment, le bâtiment Louis Valencien ainsi que les diverses liaisons.*

*Pour ce bâtiment aussi, des coûts supplémentaires sont à prévoir. Cette fois, ces coûts additionnels résultent essentiellement de la demande provenant de l'Office du Patrimoine et des Sites (OPS), d'abaisser une partie du bâtiment- alors que le bâtiment se situe au-dessus d'une nappe phréatique. Il a fallu notamment modifier le système de canalisation pour que l'eau puisse transiter et créer un bassin de rétention. La route de la voirie a dû être reprofilée pour mettre à niveau les entrées.*

*D'autres modifications importantes ont été réalisées en tenant compte notamment du chauffage à distance avec chaudière à pellets qui devrait entrer en fonction en 2021. Selon l'aveu du bureau Megevand Architectes, les éléments complémentaires et modifications vont avoir un impact non négligeable sur les finances du chantier. Le chiffrage n'a pas encore été établi.*

*A l'unanimité, les commissaires ont estimé que l'organisation d'une nouvelle Commission Travaux, pour traiter les surcoûts de l'extension de la Mairie, n'était pas nécessaire. Ils seront traités en Commission Finance.*

\*\*\*

*Lors des deux présentations (nouveau bâtiment, avenue Tronchet, et extension du bâtiment chemin Bois-des-Arts), l'impact important de la situation sanitaire, en termes de retards et de coûts supplémentaires a été souligné.*



*A noter enfin que l'ordre du jour de la séance du 1er septembre a été approuvé par 3 voix pour et 4 abstentions.*

*La séance a été levée à 20 h 05.*

#### **4.1 M. Dimitri Bachmann, vice-président de la commission Urbanisme, développement durable, Agenda 21**

##### **4.1.8 La séance du 15 octobre 2020**

*Lors de cette séance, la Commission a voté trois fois :*

- 1. Approuvé le PV de la séance précédente ;*
- 2. À l'unanimité, décidé d'inviter le Conseil administratif à mandater un bureau d'étude et à avancer un budget en conséquence pour poursuivre une étude visant à formuler des objectifs sur la suppression des îlots de chaleur dans le plan directeur communal, le Conseil administratif étant également invité à livrer lors de la prochaine commission urbanisme les premières avancées du mandat qu'il aura donné audit bureau d'étude;*
- 3. À l'unanimité, décidé de proposer au Conseil municipal d'inscrire dans la fiche 6A du plan directeur communal une étude de programmation à réaliser sur les équipements publics.*

#### **4.1 M. Philippe Calame, président de la commission Finance**

##### **4.1.9 La séance du 13 octobre 2020**

*Présents : 8 commissaires / 8*

*Pascal Uehlinger et Bruno da Silva (point 3), Conseillers administratifs, Michel Michel Zeder, secrétariat général*

#### **Ordre du jour :**

##### **1. Approbation des procès-verbaux des séances du 8 septembre 2020**

*Le PV est approuvé par 5 oui et 2 abstentions.*

##### **2. Fondation communale pour le logement – approbation des comptes 2019 (pt 7 OdJ CM du 3.11.2020)**

*La commission préavis favorablement ces comptes.*

##### **3. Demande d'un crédit de CHF 278'000.- en vue de l'acquisition de nouveaux abribus (pt 8 OdJ CM du 3.11.2020)**

*La commission préavis favorablement cette de demande de crédit amorti sur 10 ans à l'unanimité soit 7 voix.*

##### **4. Demande d'un crédit de CHF 1'500'000.- en vue de la réfection du restaurant Le Nautica (pt 9 OdJ CM du 3.11.2020)**

*Suite au traitement de ce dossier en commission des travaux lors de la précédente législature, il s'avère que de nombreuses remises à niveau de l'ensemble de la partie de l'actuel restaurant (pas de travaux depuis la construction) soient nécessaire (refonte complète de la ventilation, normes incendies, sanitaire accessible aux PMR, normes énergétiques, ...) et que de l'amiante soit présente dans les sanitaires.*

*Suite à l'annonce du montant un long débat de fond sur la capacité financière de la Commune aux vues des engagements déjà votés et d'autres qui seront à voter et qui seront indispensable.*

*Pour 2020, actuellement la capacité d'autofinancement laisse un solde de CHF 600'000.- env.*



*Pour 2023, la Commune devra souscrire pour environ 75 millions de nouveaux emprunts (sur la base des prévisions). L'incertitude importante sur les recettes fiscales des nouveaux habitants de Belle-Terre dès 2022 et 2023 ne permettent pas à ce stade d'avoir une vision certaine.*

*Le Conseiller administratif relève que les investissements communaux fonctionnent un peu par cycle de 40 ans. On a beaucoup investi il y a 40 ans, puis les dépenses ont été plus faibles et permis de dégager des bénéfices, puis ces années actuelles les investissements sont importants mais il y aura moins de nouveaux investissements les prochaines années.*

*Il est noté que c'est aussi pendant les périodes difficiles pour l'économie qu'il faut investir pour soutenir les entreprises et l'emploi et en période grasse mettre de côté pour permettre des investissements anticycliques.*

*A l'unanimité, les commissaires préavisent positivement ce crédit amorti sur 30 ans.*

## **5. Divers**

*Aucun divers ne nécessite d'y faire référence au rapport.*

*La séance est levée à 20h37.*

## **5. Désignation des présidents et vice-présidents des locaux de votes pour 2021 (DM-20-05)**

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher.

M. Marc Kilcher informe que comme chaque année la commune formalise une liste de responsables des locaux de vote, qui circulent en cordiale entente entre les partis. Selon les usages cette liste est soumise pour l'organisation des futurs votes. Il s'agit de voir comment évoluera la situation Covid mais pour le moment, cette logique de constitution d'équipes pour les permanences des locaux de vote est toujours d'actualité.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote,
- vu l'article 33, alinéa 1 et alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droit politiques qui stipule entre autre une juste répartition entre les diverses tendances politiques,
- vu le courriel du service des votations et élections du 14 octobre 2020,
- vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par : 17 voix pour, soit à l'unanimité,



1. d'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2021 qui se présente comme suit : (voir annexe).

## **6. Pétition déposée par les habitants du chemin de la Mousse ayant pour intitulé « Création d'un ghetto à Thônex. Les résidents du chemin de la Mousse sont-ils des oubliés »**

La Présidente fait un bref résumé de la pétition qui apparait ci-après dans son entier.

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années les communes des Trois-Chênes connaissent des travaux d'importance.

Développement des communaux d'Ambilly (quartier de Belle-Terre), inauguration de la nouvelle gare de Chêne-Bourg, constructions de nouvelles infrastructures dans le quartier de la gare, nouveaux aménagements de la route de Jussy, développement du maillon routier des communaux d'Ambilly, (chaussée des Cornouillers), sans parler des autres travaux relatifs à la pose de revêtement phono absorbant sur la rue de Genève par exemple ou encore les nouveaux aménagements pour les transports publics.

L'ensemble de ces travaux s'explique d'une part par le développement du quartier de la nouvelle gare de Chêne-Bourg et d'autre part par celui des communaux d'Ambilly.

Selon une communication très lacunaire, les résidents installés au chemin de Mousse depuis l'intersection avec le chemin des Gravières, ont découvert au début du mois de septembre, la mise en SETA unique de leur chemin dans le sens chemin des Gravières — route de Jussy. Par cette mesure, les habitants du chemin n'ont plus d'autre choix pour sortir de leur quartier que d'emprunter la route de Jussy. L'accès au rond-point de Bel-Air devient de la sorte un chemin de croix pour ces habitants alors qu'il s'agit du même quartier.

Les mesures mises en place ont pour effet que, le matin comme le soir, l'accès à la route de Jussy est toujours plus problématique et au surplus dangereux. En effet, le carrefour chemin de la Mousse-route de Jussy est dorénavant totalement congestionné avec d'une part les pendulaires qui utilisent cet axe pour sortir de Genève et d'autre part les résidents qui souhaitent simplement accéder ou sortir de leur quartier.

Après avoir pris contact avec la commune de Thônex, les signataires de cette pétition ont appris et compris que la mise en sens unique du chemin de la Mousse faisait partie des mesures d'accompagnement en lien avec la mise en service de la chaussée des Cornouillers. Le problème est que cette chaussée (qui au demeurant est bien plus une route qu'une chaussée), bien que terminée, reste fermée à la circulation. En conséquence, la mise en place des mesures d'accompagnement de manière anticipée devient contre-productive, principalement pour les résidents du chemin de la Mousse.

En ne coordonnant pas la mise en service de la chaussée des Cornouillers avec la mise en sens unique du chemin de la Mousse et l'ensemble des travaux de réaménagements qui y sont liés, les résidents du dit chemin ont le sentiment d'être les grands oubliés dans les transformations en cours.



Par ta présente pétition les signataires souhaitent avoir des réponses concrètes aux questions légitimes qu'ils peuvent se poser.

1. Pourquoi le chemin de la Mousse a été mis en sens unique avant même l'ouverture de la chaussée des Cornouillers ? N'est-il pas possible de faire coïncider cette mise en sens unique avec l'ouverture de cette nouvelle route permettant une meilleure gestion des flux et allégeant le trafic pendulaire sur le chemin de la Mousse?
2. Selon certaines rumeurs, on apprend que la chaussée des Cornouillers n'aurait pas pour vocation d'être une route d'évitement mais de déserte du futur quartier de Belle-Terre. Dans ce cas, est-il exact que cette route ou chaussée (sic) ne pourra pas être empruntée par les résidents du chemin de la Mousse, pourtant riverains du quartier, pour se rendre en direction du carrefour de Bel-Air?
3. Est-il envisagé de mettre des feux rouges au carrefour chemin de Mousse — Route de Jussy pour mieux réguler le trafic et améliorer la sécurité des piétons ?
4. Quel sera le schéma de circulation une fois l'ensemble des travaux terminés ? Les résidents du chemin de la Mousse ont-ils été pris en considération dans ces schémas ou sont-ils simplement oubliés et sacrifiés ? Malgré des nombreuses recherches, il est en effet impossible d'avoir la vision globale et finale des aménagements en cours.

Au-delà de ces questions, les pétitionnaires pensent qu'il existe des solutions pour leur permettre de rester connecté à leur quartier et de pouvoir en sortir comme y accéder sans les obliger à utiliser un parcours unique via la route de Jussy les considérant dès lors comme des pendulaires. Cette solution passe par la réouverture, pour les riverains uniquement, du chemin des Piverts. Par le passé, ce chemin, reliant le chemin de la Mousse au chemin des Mésanges, a été barré pour éviter que le trafic pendulaire s'infilte dans le quartier. Les mesures prises dans le cadre du développement du nouveau quartier de Belle-Terre comme de la gare de Chêne-Bourg avec la mise en sens unique et en cul de sac du chemin de la Mousse doivent permettre de rouvrir, pour les riverains, le chemin des Piverts leur redonnant ainsi accès à leur quartier tant par le carrefour de Bel-Air que la route de Jussy.

Il faut relever qu'une telle mesure permettrait non seulement d'améliorer la qualité de vie des résidents mais aussi d'alléger en conséquence le trafic au carrefour chemin de la Mousse — route de Jussy.

Mesdames et Messieurs,

En espérant pouvoir rapidement vous expliquer de vives voix la situation que nous vivons au chemin de la Mousse, et persuadé qu'il existe des solutions qui permettent un développement harmonieux des projets en cours tout en préservant la qualité de vies des résidents, les signataires de cette pétition vous remercie de votre attention et de la prise en considération des problèmes posés. Le développement doit se faire avec les habitants et non contre eux.

Fait à Thônex, le 10 octobre 2020

Pour les pétitionnaires : Iris et Christian B — 1226 Thônex

Pétition adressée au Grand Conseil de la République et canton de Genève et au conseil municipal de la commune de Thônex

#### **LISTE DE SIGNATURES ADJOINTES A LA PETITION**

Nom

1 Alexandre V

2 Yasmine V

3 Mircea S



- 4 Maria S
- 5 Stéphane G
- 6 Iris R
- 7 Ivan S
- 8 Joanna S
- 9 Janine M
- 10 Keiz B
- 11 Raphael K
- 12 Julien S
- 13 D G
- 14 François W
- 15 Lucienne G
- 16 Thierry V
- 17 Carine C
- 18 Francesco A
- 19 Helena D
- 20 Christian B
- 21 Dirk L
- 22 Laure P
- 23 Sonia B
- 24 Jacques B
- 25 Erik H
- 26 Philippe S
- 27 René S
- 28 Régine S
- 29 Edith et Jacques B
- 30 Christophe B
- 31 Catherine G
- 32 Jose et Maria Jesus V
- 33 Wolfgang D
- 34 Mounia D
- 35 Daniel G
- 36 Céline G
- 37 Duy Q
- 38 Van N
- 39 Marc R
- 40 Véronique A
- 41 Françoise S
- 42 Franco P

La Présidente informe que le bureau propose de renvoyer cette pétition à la commission communications, auditions afin de mieux comprendre les souhaits des habitants de ce quartier.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

*Le groupe PLR suit la recommandation du bureau de renvoyer cette pétition à la commission communications, auditions.*



*Les différents chantiers qui accompagnent le développement du nouveau quartier des Communaux d'Ambilly nous sont bien connus, notamment la circulation routière qui est toujours aussi problématique. La mobilité dans nos quartiers étant révisée par notre administration cantonale il nous rend parfois perplexes que cette même administration semble être incapable de suivre la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée telle que votée par les Genevoises et Genevois et refuse d'écouter les demandes thônésiennes.*

*Les Thônésiennes et les Thônésiens habitant chemin de la Mousse se voient infliger une voie à sens unique qui les oblige à plonger leur véhicule directement dans les bouchons de la route de Jussy. Des solutions semblent exister, et notamment la mise en service du nouveau barreau routier, sans attendre la fin de la construction des différents bâtiments du nouveau quartier. A noter également que les pétitionnaires soulignent la dangerosité du carrefour route de Jussy – chemin de la Mousse.*

*L'administration cantonale se doit de répondre à cet appel. Afin de mieux comprendre les souhaits des habitants de ce quartier, le PLR suit la recommandation du bureau de renvoyer cette pétition à la commission communications et auditions.*

Etant également habitant de ce périmètre, M. Bastien Leutenegger peut comprendre que la circulation chemin de la Mousse – route de Jussy est assez problématique, néanmoins parler d'un ghetto lui semble quelque peu fort. Il se pose la question de savoir si cette pétition, qui a été adressée également au Grand Conseil, ne serait pas plutôt de compétence cantonale. Par ailleurs, M. Bastien Leutenegger fait remarquer concernant la demande d'ouvrir le chemin des Piverts que ce dernier est, sauf erreur, privé. Son ouverture nécessite donc l'accord des propriétaires, or il semble que la commune ait assez peu de marge de manœuvre à ce niveau-là. M. Bastien Leutenegger n'est pas contre l'avis de renvoyer la pétition en commission communications et auditions car cela lui semble être une bonne manière d'être au plus proche de la population et de comprendre les problématiques de certains quartiers. Toutefois, le groupe Alternative Ecologique et Sociale s'est demandé s'il n'était pas préférable de la renvoyer en commission circulation.

M. Frédéric Piguet fait part de la prise de position du groupe PDC-Vert'Libéraux :

*Le groupe PDC-Vert'Libéraux suggère au Conseil administratif de répondre directement aux habitants et signataires de la pétition sur les points 1 à 4. Concernant les problèmes liés au chantier, une mesure pratique serait de mettre à disposition un agent pour faire la circulation à l'angle du chemin de la Mousse – route de Jussy et ainsi fluidifier la circulation à cet endroit, cette mesure pouvant intervenir pratiquement sans délai. S'agissant du deuxième alinéa de la page 2 concernant la demande d'ouverture du chemin des Piverts, le groupe PDC/Vert'Libéraux suggère de renvoyer la pétition à la commission communications et auditions pour que cette question soit discutée.*

M. Bruno da Silva pense effectivement que certains éléments soulevés par la pétition peuvent être en partie éclairés par la commune. Recevoir les pétitionnaires au sein d'une commission paraît pertinent afin d'apporter quelques précisions et de montrer à la population qu'elle est écoutée et peut échanger avec la commune lorsqu'elle l'interpelle. Concernant le choix de commission, M. Bruno da Silva rappelle que le Conseil municipal a voulu de la création d'une commission communications et auditions qui a vocation à traiter les pétitions et à recevoir les communiers dans un cadre moins strict et réglementé qu'une commission thématique.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la proposition du bureau.



La proposition du bureau de renvoyer cette pétition à la commission communications, auditions est acceptée par 16 voix pour et 1 abstention.

## 7. Fondation communale pour le logement – approbation des comptes 2019 (DA-20-04)

Comptes de l'exercice 2019 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher.

M. Marc Kilcher annonce, au nom de M. Pascal Uehlinger qui est en charge de la fondation, que ces comptes sont bénéficiaires mais de manière moindre, la fondation ayant entrepris de grands projets, et ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil de fondation ainsi que présentés en commission des finances. Ils reflètent l'activité de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, dont l'élément le plus visible est le bâtiment Clair-Val qui est en phase d'être réalisé et s'ajoute au parc immobilier déjà bien existant réparti au centre de la commune. Ce parc comporte des biens plus ou moins récents, les bâtiments anciens permettant d'assurer un certain rendement et des revenus conséquents pour cette fondation.

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, indique que lors de sa séance du 13 octobre 2020, cette dernière a préavisé favorablement à l'unanimité ces comptes.

La discussion est ouverte.

M. Stephen Knörr informe que le groupe UDC va approuver ces comptes et profite de cette tribune pour préciser qu'il apprécie beaucoup le travail de la fondation. Il a d'ailleurs eu la chance de visiter un appartement habité dans lequel les locataires sont particulièrement heureux.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2019, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
  - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
  - du conseil de fondation,
  - du conseil administratif,
  - de la commission communale des finances du 13 octobre 2020,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par : 17 voix pour, soit à l'unanimité,





1. D'accepter les comptes de l'exercice 2019 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

## **8. Demande d'un crédit de CHF 278'000.- en vue de l'acquisition de nouveaux abribus (DA-20-05)**

La Présidente cède la parole à M. Bruno da Silva.

M. Bruno da Silva, Conseiller administratif délégué à la circulation, mobilité, précise que cette demande vise à pouvoir installer des abribus dans les nouveaux arrêts qui vont être créés dans le cadre des aménagements qui accompagnent le projet Belle-Terre, ainsi qu'à doter certains arrêts existants. Comme cela a été expliqué en commission, une partie de ce crédit va servir à préparer la possible future électrification des abribus. Concrètement des gaines vont être installées qui pourront un jour servir à électrifier les abribus pour des usages multiples, notamment de la publicité lumineuse, piste qui ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil administratif, ou des bornes wifi. Ces premières installations permettront donc de bénéficier d'un équipement opérationnel lorsque la commune se décidera à électrifier les abribus, l'idée étant de profiter aujourd'hui de la mise en chantier de ces tronçons pour coordonner ces différents travaux.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, informe que lors de sa séance du 13 octobre 2020, cette dernière a préavisé favorablement cette demande de crédit amorti sur 10 ans à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Dimitri Bachmann donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

*Le groupe PDC-Vert'Libéraux soutient la demande du Conseil administratif. Nous considérons qu'il est important pour le développement de la commune de rendre l'utilisation des transports publics plus attrayante et confortable pour les habitants.*

*Cependant, notre groupe demande au Conseil administratif de prêter attention à l'utilisation du courant électrique dont pourraient être dotés ces abribus. Si en milieu urbain un éclairage publicitaire peut être synonyme de sécurité, ce n'est pas le cas en périphérie où un tel éclairage est considéré comme de la pollution lumineuse, inutile et néfaste pour la biodiversité.*

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- La présente demande vise à installer des abris bus aux nouveaux arrêts ainsi qu'aux anciens arrêts maintenus mais non équipés.
- Attendu que le développement de la Commune en particulier le projet de Belle-Terre a conduit les autorités à engager des mesures d'accompagnement sur le réseau routier.



- Vu que les travaux en cours menés par l'Etat consistent, entre autres, à créer des voies de bus sur le réseau cantonal. Une partie des mesures retenues est également prévue sur le réseau communal du chemin de la Mousse et la route de Jussy (tronçon devant Rolex).
- Attendu qu'il est prévu et souhaité un fort accroissement de la fréquentation des transports publics. Dans ce contexte, il apparaît que certains arrêts TPG ne sont pas encore équipés d'abris.
- Vu la loi cantonale sur les routes prévoit que les arrêts bus et mobilier y relatif (abris, bancs, poubelles, ...) sont à la charge des communes.
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal qui a fait une analyse sur chaque arrêt TPG afin d'évaluer l'opportunité d'installer un abri.
- Vu les coûts annuels induits par ces installations qui ont été évalués à CHF 37'530.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'exploitation et les charges de financement,
- Vu le préavis favorable de la commission de la mobilité du 29 septembre 2020,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2020,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

par : 17 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 278'000,- destiné à l'installation de nouveaux abris bus aux nouveaux arrêts ainsi qu'aux anciens arrêts maintenus mais non équipés.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de 278'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6220.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2021.

#### **9. Demande d'un crédit de CHF 1'550'000.- en vue de la réfection du restaurant le Nautica (DA-20-06)**

M. Marc Kilcher explique que ce dossier a été inauguré lors de la précédente législature. Lors de l'ouverture de la piscine, l'ambition était d'avoir une simple buvette. En 2018, lorsque la rénovation de cette dernière s'est imposée, son état étant fort vétuste, l'ambition initiale qui était d'installer une pergola à l'extérieur s'est transformée en un important projet de réfection et de remise à niveau qui n'est pas seulement le fruit d'une volonté politique mais surtout d'une obligation réglementaire d'appliquer les



normes édictées par le canton. Alors que le projet initial se voulait modeste, de nombreux points supplémentaires et adaptations règlementaires ont été ajoutés, notamment la stabilisation de la ventilation, pour remettre aux normes l'ensemble de ce restaurant qui est aujourd'hui un acteur clé pour les utilisateurs de la piscine et les commerces et entreprises avoisinantes qui y voient un établissement complémentaire à l'auberge communale. Ces investissements sont aujourd'hui nécessaires pour offrir un cadre correct à l'ensemble des habitants de Thônex. M. Marc Kilcher recommande pour plus de détail de se référer au dossier technique et si nécessaire au procès-verbal de la commission des finances qui a permis de rafraîchir le dossier.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, mentionne que cette dernière a, durant sa séance du 13 octobre 2020, longuement débattu de la capacité financière de la commune pour investir, compte tenu des enjeux financiers des prochaines années, et a finalement préavisé favorablement ce crédit qui sera amorti sur 30 ans. M. Philippe Calame annonce également qu'il doit se récuser sur ce point-ci de l'ordre du jour.

La discussion est ouverte.

M. Florian Wünsche donne lecture de la prise de position des groupes PLR et PDC-Vert'Libéraux :

*Mesdames et messieurs,*

*Si je devais résumer cette demande de crédit, et pour reprendre un film qui m'est cher : « Je ne crois pas qu'il y ait de bonne ou de mauvaise situation ».*

*La mauvaise situation, ce pourrait être le montant total de cet investissement ; la bonne situation, ce serait la remise aux normes de ce restaurant (pour la ventilation et la sécurité générale des locaux) mais ce serait aussi son agrandissement.*

*Alors certes, l'enveloppe totale de cette demande peut paraître élevée : 1'550'000 francs n'est pas un montant à prendre à la légère, mais la faute à qui ?*

*Pas à nos magistrats : en voulant mettre ce bâtiment aux normes, c'est l'État qui finalement alourdit la facture.*

*Est-ce le bon moment pour dépenser une telle somme, sachant que les rentrées fiscales futures demeurent incertaines ? Peut-être pas.*

*Est-ce que ce sera le bon moment dans quelques années ? J'ai eu beau consulter Madame Irma, elle n'a pas su me le dire.*

*Partons donc du postulat de base qu'il n'y a jamais un bon moment pour investir, alors autant se lancer, et c'est la position unanime de la commission finances.*

*S'il n'y a jamais de bon moment pour lancer de coûteux travaux, les groupes PLR et PDC-VL voient un point positif à les démarrer tout de suite : alors que notre économie titube à coup de covid par-ci, covid par-là, il est important de soutenir les entreprises locales alors que de nombreuses sociétés commencent à être à bout de souffle.*

*De plus, il faut rappeler qu'aucuns travaux importants n'ont été effectués dans ce restaurant depuis les années 70. Ainsi, au regard de ces 50 dernières années, l'investissement par an n'est après tout pas si élevé.*

*Enfin, pour ceux qui pourraient voir derrière demande un cadeau qui serait fait au restaurateur, rappelons que ces travaux seront assortis d'une augmentation de loyer.*

*Ainsi, pour toutes ces raisons, les groupes PLR et PDC-VL voteront en faveur de ce crédit d'investissement, et espèrent que vous en ferez de même.*



M. Philippe Noël fait part de la prise de position du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

*Le Nautica, au même titre que l'auberge communale et le restaurant des 3 communes, fait partie des établissements publics liés à l'image de la commune et qui ayant une visibilité importante et un cadre attractif, sont susceptibles de drainer un nombreux public. Cependant, dans le cas du Nautica, par opposition aux deux autres, la commune n'est pas intervenue depuis de très longues années. Il est donc juste, par rapport aux efforts qui ont été faits au niveau de l'auberge communale et du restaurant des 3 communes, de réaliser ces travaux. Par ailleurs, il s'agit de faire attention au niveau d'investissement compte tenu du fait qu'il pourrait y avoir des modifications ultérieures de l'ensemble de la piscine. Le compromis semble raisonnable au groupe Alternative Ecologique et Sociale. S'agissant de l'investissement financier, les difficultés liées aux finances que la commune de Thônex pourrait rencontrer ces prochaines années sont incertaines et nécessitent de savoir faire des économies. Néanmoins il semble au groupe Alternative Ecologique et sociale que ces dernières ne doivent pas s'opérer sur le Nautica. En conséquence, il soutiendra cette délibération.*

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la piscine et l'école Marcelly ont fait l'objet de rénovations importantes, il y a quelques années, le bâtiment du restaurant le Nautica n'a quant à lui subi aucune sorte de travaux depuis son ouverture dans les années 1970.
- Attendu qu'à ses débuts cet établissement fonctionnait comme buvette et s'est, avec le temps, transformé en restaurant pour répondre aux besoins du public.
- Attendu que le Nautica est très prisé tant par les usagers de la piscine que par les clients, notamment les employés des entreprises basées sur la commune.
- Vu que les installations ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur, amiante sur le carrelage de la cuisine et système de ventilation aujourd'hui obsolète.
- Attendu que la mise en place d'une pergola sur la terrasse extérieure permettrait également de mieux - exploiter les locaux en période froide.
- Vu le projet établi par le bureau d'architectes Liengme Mechkat.
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique.
- Vu les coûts annuels induits par ces installations qui ont été évalués à CHF 82'667.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'exploitation et les charges de financement.
- Vu le préavis favorable de la commission Travaux et Bâtiments du 19 mars 2018.
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2020.
- Sur proposition du Conseil administratif.

Le conseil municipal



## Décide

par : 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'550'000.- destiné à la rénovation du restaurant le Nautica.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de 1'550'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3410.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2022.

### **10. Motion déposée par le groupe UDC « Aidons les associations communales »**

La Présidente passe la parole à M. Richard Stark, auteur de la motion, afin qu'il en donne lecture.

#### Projet de motion Aidons les associations communales

- Vu les mesures sanitaires imposées par le Conseil Fédéral dès le début de la crise sanitaire du mois de mars 2020;
- Vu les dispositions Covid-19 prises par le Conseil d'Etat relatives aux prescriptions du Conseil fédéral ;
- Vu la décision du Conseil administratif de Thônex de supprimer la fête des écoles en juin 2020;
- Vu les sommes inscrites sur les lignes budgétaires relatives à cette manifestation qui n'ont pas été dépensées ;
- Vu que les clubs, sociétés et associations de la Commune qui participent à cette manifestation inscrivent dans leur budget respectif les montants des bénéfices réalisés l'année précédente à l'occasion de cette manifestation ;
- Vu que la crise sanitaire a fortement impacté les recettes de ces sociétés ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du groupe UDC demande :  
A la commission des Finances:

1. D'étudier la possibilité d'utiliser les sommes non dépensées par la commune de Thônex pour l'organisation de la fête des écoles, dans le but de répartir équitablement tout ou partie des sommes entre les différentes associations, clubs et sociétés qui habituellement participe à cette dernière.

Union Démocratique du Centre  
Richard Stark



La discussion est ouverte.

M. Stephen Knörr donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, cette motion se place dans la continuité de notre missive envoyée au bureau du CM, laquelle sollicitait pour certaines catégories de personnes, ou de commerces, la diminution voire la suppression de redevances ou factures.*

*La fête des écoles a été annulée, alors pourquoi attribuer de l'argent non dépensé à des associations qui n'ont que peu ou pas engagé de frais. Certes mais, en conséquence, elles n'ont aussi rien gagné.*

*Ces associations ne sont pas que de simples réservoirs de suffrages. De par leur existence, leurs actions, elles participent à nos côtés à la lutte contre la fracture sociale, l'isolement. Durant la pandémie elles ne sont pas restées inactives. Encore maintenant certaines poursuivent leurs buts malgré les obstacles.*

*Des tonnes de béton sont déversées sur nos prés, autour de cette table tous partis confondus personne ne veut voir notre commune se transformer en banlieue dortoir, personne ne veut d'une fracture entre propriétaires et locataires, villas et immeubles. Dans ce cadre les associations sont des atouts. Il serait donc dommageable pour nous tous qu'elles ne puissent pas reprendre l'entier de leur activité, faute de moyens, immédiatement après la fin des bouleversements que nous traversons aujourd'hui encore.*

*L'UDC souhaite que vous fassiez bon accueil à cette motion afin que nous puissions débattre des options et des modalités en commission des Finances.*

Mme Virginie Moro donne lecture de la prise de position du groupe PLR :

*Mesdames, Messieurs,*

*Si de prime abord il est louable de vouloir aider les associations, cette motion manque de pertinence. En effet, les associations communales ont certes été impactées par la situation sanitaire dramatique que nous vivons aujourd'hui. Toutefois, il est nécessaire de souligner qu'aucune demande de soutien financier n'a été faite par les associations, clubs et sociétés participant habituellement à la fête des écoles. Redistribuer les sommes non dépensées par la commune de Thônex en lien avec l'organisation de cette fête, de la façon proposée par la motion, serait faire preuve de discrimination envers les autres acteurs touchés par la crise sanitaire.*

*La fête des écoles n'est de loin pas la seule à avoir été annulée cette année. Il n'est tout simplement pas possible de prétendre pouvoir combler le manque à gagner ainsi engendré pour l'année 2020.*

*Ne serait-ce pas alors inéquitable d'aider uniquement les associations, clubs et sociétés touchés par l'annulation de la fête des écoles ? Est-ce que l'annulation de cette dernière leur a réellement causé un préjudice irréparable, tel que des licenciements ? Comment justifier cette aide envers les commerces et les PME de la commune, impactés depuis plusieurs mois par les mesures sanitaires, sans aucune vision pour le futur, qui se battent chaque jour pour survivre ? C'est aussi l'occasion de souligner le rôle que joue ces derniers en employant un certain nombre de personnes et en payant des impôts à Thônex. Ne les négligeons donc pas ! Et n'oublions pas que la crise sanitaire impacte, et impactera, aussi les recettes de la commune !*



*Il ne faut pas non plus perdre de vue que les associations communales bénéficient de subventions annuelles « quasi-automatiques » pour certaines. Même si d'ordinaire le milieu associatif est le premier que l'on prétend devoir soutenir financièrement, certaines associations possèdent une trésorerie avec des réserves et des fonds propres non négligeables. Dans une situation telle que celle que nous vivons aujourd'hui, il serait pertinent d'appliquer strictement les critères de subventions afin que chacun entame ses propres fonds avant que la commune les subventionne, ceci afin de permettre d'aider les acteurs qui en ont réellement besoin.*

*Ainsi, si la commune décide de consacrer un fonds exceptionnel « Covid-19 » pour soutenir certains acteurs économiques locaux, une évaluation formelle devra se faire au cas par cas, selon des critères préétablis et après sollicitation par les acteurs concernés.*

*Partant, le PLR refusera donc toute entrée en matière sur la motion proposée par le groupe UDC et vous invite à en faire de même.*

M. Benjamin Aebi donne lecture de la prise de position du groupe PDC-Vert'Libéraux :

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,*

*En préambule, il semble important pour les élus PDC et Vert'Libéraux de rappeler le rôle essentiel qu'ont les associations dans la vie de la commune. Toutes permettent de faire vivre des projets locaux, animées par des bénévoles et passionnés engagés.*

*La motion « Aidons les associations communales » proposée aujourd'hui vise un but noble mais elle ne répond pas à un réel besoin exprimé par les associations, clubs ou sociétés qui participent habituellement à la fête des écoles. Tout le monde est impacté par les différentes mesures coercitives instaurées par la pandémie. Cependant, cet impact se traduit plutôt par un rythme ralenti ces six derniers mois entraînant une diminution des événements organisés et donc des dépenses des associations.*

*A l'heure où on parle de maîtriser nos finances afin d'être plus habile face aux besoins à venir liées à la crise du Covid-19 et sa deuxième vague, il nous semble plus judicieux de ne pas dépenser les sommes mentionnées dans la motion. Celles-ci permettront à notre commune des soutiens plus ponctuels, plus ciblés lorsque les activités associatives, de clubs ou de sociétés reprendront et qu'un soutien nécessaire des autorités se dessinera.*

*Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le groupe PDC-Vert'Libéraux vous demande de rejeter cette motion dont les intentions sont généreuses mais qui ne sont ni en phase avec l'état actuel des finances des dites associations, sociétés ou clubs ni adaptées à la situation économique liées aux contraintes de cette deuxième vague.*

M. Richard Stark remarque que les précédentes prises de position évoquent une crise de finances, or la proposition de l'UDC n'est pas de parler de finances mais d'étudier les possibilités éventuelles d'attribuer ou de restituer un montant qui n'est en aucun cas défini dans la motion. Il appartiendra à la commission des finances de faire ensuite une proposition précise au Conseil municipal et au Conseil administratif. Cette motion n'est pas inutile et permet notamment de rendre le Conseil municipal attentif à la situation des associations. Certains Conseillers municipaux ont reçu une liste des celles qui sont présentes lors de la fête des Promotions et perçoivent un montant, que M. Richard Stark énumère : les Amis Mousquetaires, l'association des parents d'élèves, qui certes reçoit une subvention, ce qui n'est de loin pas le cas de l'ensemble de ces entités, l'association Moillesulaz-Foron, l'Amicale des 3 boules,



L'association Nour, l'association Résidence Apollo, la Compagnie des sapeurs-pompiers, qui reçoit une subvention mais a déjà dépensé de l'argent et n'a pas pu concrétiser la couverture de ses dépenses, le comité des fêtes, dont M. Richard Stark a l'honneur de faire partie depuis peu, la Maison des Quartiers de Thônex et les TSHM. M. Richard Stark demande simplement aux Conseillers municipaux de réfléchir à cette question mais précise que si cette motion devait être refusée, le groupe UDC en prendrait acte et n'oublierait pas de le rappeler en temps utile.

M. Stephen Knörr s'étonne du fait que les prises de position précédentes soulignent toutes le rôle essentiel de ces associations tout en ne souhaitant même pas discuter de ce qu'il serait possible de faire. L'argumentaire du groupe PLR mentionne que certains éléments ne sont pas connus ou n'ont pas été discutés alors que cette motion propose justement d'ouvrir la discussion et d'obtenir des réponses. M. Stephen Knörr prend donc acte de ces prises de position.

M. Bastien Leutenegger demande à M. Richard Stark si, avant de rédiger cette motion, il a été lui-même approché par certaines associations qui lui auraient demandé de porter cette question au Conseil municipal.

M. Richard Stark note que son préopinant se fait l'écho de M. Philippe Calame qui a posé cette question dans des termes identiques lors de la dernière séance du bureau et y répond par la négative. M. Bastien Leutenegger indique qu'il était absent lors de la séance évoquée par M. Richard Stark mais que cette question est cohérente. Bon nombre des associations et groupements cités sont déjà financés par la commune. Par ailleurs, certaines associations bénéficient déjà d'avantages en nature et d'autres. M. Bastien Leutenegger souligne effectivement que les associations thônésiennes sont soutenues dès que cela est possible. Il note en outre que M. Richard Stark est membre de l'association Moillesulaz-Foron, et que le Conseil municipal compte deux représentants du comité des fêtes et un membre de l'association Résidence Apollo. Ces personnes peuvent alors faire des demandes de subvention si besoin est. Il peut paraître étonnant pour certains qu'un socialiste estime que verser de l'argent à l'ensemble de ces entités n'est pas une bonne solution. Néanmoins il s'agit de rester pragmatique et de comprendre que si ces associations ne font pas de demande particulière alors qu'elles savent que la commune attribue des subventions c'est qu'elles n'en ont visiblement pas besoin. M. Bastien Leutenegger remarque par ailleurs que M. Richard Stark était présent lors de la dernière commission des finances et qu'il connaît à ce titre la situation de la commune.

M. Stephen Knörr souligne qu'il s'agit d'utiliser l'argent qui n'a pas été dépensé. Il informe en outre que la proposition faite par le groupe UDC de Thônex reprend une motion déposée dans une autre commune et qui a été accueillie de la même manière, bien qu'elle n'ait pas encore été votée.

M. Fabrice Boux de Casson, qui fait partie d'une association de quartier de Thônex, mentionne que dès que celle-ci a besoin d'aide, la commune est toujours prête à l'écouter et à la soutenir. Il est donc certain que n'importe quelle association thônésienne s'adresserait à la commune si elle avait besoin de finances.

M. Guy Saudan est tout à fait d'accord avec son préopinant et ajoute que si cette demande est refusée et que, dans le futur, le groupe UDC souhaite le rappeler, les opposants à la motion pourront également mentionner une nouvelle fois leurs arguments.





M. Philippe Calame apporte des compléments par rapport à la liste énumérée par M. Richard Stark. Il existe des entités communales telles que les TSHM, la Maison des Quartiers et le comité des fêtes, dont le budget est voté chaque année par le Conseil municipal. En outre, l'association Moillesulaz-Foron, dont il fait partie au même titre que M. Richard Stark, a totalement arrêté ses activités au mois de mars. L'Amicale des 3 Boules a quant à elle reçu une réduction de la mairie sur le loyer du local de pétanque car sa situation était délicate. Les recettes des Promotions ne sont pas négligeables mais elles servent généralement à financer des activités récréatives, telles que le voyage annuel de l'association, et non des activités courantes. En 2020, compte tenu du contexte actuel, aucune de ces associations n'a fait de voyage ce qui est regrettable, néanmoins, ces associations et clubs n'ayant pas eu d'activités spécifiques, il est compréhensible que la commune ne subventionne pas le voyage de l'année prochaine alors que les estimations du service financier de la commune réalisées sur la base des estimations fiscales du canton prévoient des comptes 2020 déficitaires de 1,6 millions.

Selon M. Philippe Noël, différentes entités participaient à l'organisation de cette manifestation et les besoins que pourraient avoir ces associations n'ayant pas été amenés à l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire d'utiliser cette somme de cette manière. Cependant, le groupe UDC a raison en proposant que la commune s'occupe des structures qui ont besoin d'être soutenues car il est important de mettre en place un débat sur cette question afin de savoir comment il est possible d'aider. Certaines associations ont probablement besoin de petites aides, qui peuvent notamment être obtenues en contactant le Conseil administratif ou un membre du Conseil municipal. D'autres aides beaucoup plus importantes devraient possiblement être dégagées à certains moments. Compte tenu du fait que la situation de crise s'aggrave, M. Philippe Noël rappelle qu'il existe à Thônex un fonds d'aide en cas de catastrophe doté à la fin de l'année 2017 d'environ CHF 1'750'000.-. La commune a donc la capacité d'apporter son aide dans le cadre de situations qui se révéleraient importantes. Plusieurs lieux de débat devraient être mis en place mais non forcément dans le cadre de cette motion. M. Philippe Noël souligne finalement que ne pas accepter cette dernière ne signifie en aucun cas que la commune ne se préoccupe pas des associations.

M. Marc Kilcher annonce que le Conseil administratif a publié ce matin, comme cela a été fait au mois de mars, une annonce à destination des entreprises qui ont dû fermer aujourd'hui afin de les encourager à transmettre les indications concernant leurs prestations de service à domicile et que la commune puisse diffuser cette information par l'intermédiaire de son site. La préoccupation majeure de cette année 2020 est de maintenir la vie collective thônésienne à un niveau raisonnable afin que la population puisse, malgré les contraintes liées au Covid, bien vivre dans la commune. Que ce soit au niveau des associations ou des entreprises, le Conseil administratif essaye donc de conserver une dynamique depuis le mois de mars et est évidemment attentif aux doléances et appels reçus, notamment après la première vague. Des adaptations ont par exemple été réalisées concernant les locations ou les redevances demandées aux acteurs communaux. Bien que l'intention soit bonne, cette motion est quelque peu maladroitement car à l'heure actuelle, hormis des requêtes concernant les redevances, les locations ou la mise à disposition de matériel, la commune n'a jamais été sollicitée par des associations souhaitant obtenir davantage de moyens financiers pour terminer cette année. M. Marc Kilcher termine en rappelant, comme cela a été relevé à plusieurs reprises, que la commune a également de nombreuses contraintes financières.



S'agissant de l'action auprès des structures associatives thônésiennes, M. Bruno da Silva ajoute que la nouvelle version de Thônœl proposait aux associations de conserver leurs bénéfices, ce qui aurait été un moyen pour elles de récupérer une partie des recettes qu'elles n'auraient pas pu obtenir. Bien que la plupart des désistements à cet évènement soient liés à la situation sanitaire, peu d'associations ont semblé être inquiétées concernant une possible mise en danger de leurs activités. Comme cela a été mentionné, le Conseil administratif fait tout pour éviter les complications que ces organisations pourraient avoir.

La parole n'étant plus demandée, la motion est votée.

Au vote la motion est refusée par 15 voix contre et 2 voix pour.

### 11. Motion déposée par le groupe PLR « De la fraîcheur à la route de Genève » (MM-20-03)

La Présidente cède la parole à M. Fabrice Boux de Casson afin qu'il donne lecture de la motion.

« De la fraîcheur à la route de Genève »

#### Exposé des motifs:

En contribuant à faire face à la hausse des températures grâce à la mise en place d'un nouveau revêtement sur les voies du tramway (rue de Genève) et à la plantation d'arbres le long des voies, cette motion a pour ambition d'améliorer le bien-être des Thônésiennes et Thônésiens habitant le centre de notre Commune.

Nos voisins de Gaillard ont engazonné la plateforme du tram pour Annemasse. Près de 8000 ne de pelouse véritable ont été déroulés entre la douane de Moillesulaz et le terminus du tram No 17, parc Montessuit.

Par ailleurs, le Conseil municipal de Chêne-Bourg a récemment voté une motion demandant au Conseil administratif d'examiner les possibilités d'engazonner les voies du Tramway dans leur Commune.

Avec l'objectif d'atténuer la chaleur rue de Genève, nous vous proposons de considérer d'élargir les bermes actuelles pour permettre une plantation d'arbres, et la mise en place d'un revêtement plus clair ou d'un gazon, sur les voies de tram.

Lors de la séance du 12 novembre 2019, notre Conseil municipal votait une motion (MM-19-09) intitulée « luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain ». La motion faisait notamment référence au projet « Nos Arbres » qui souligne l'importance de l'arborisation dans les Communes. Comme il avait été souligné à l'époque, et comme le relève l'Office fédéral de l'environnement, les arbres dans l'espace routier sont une composante efficace d'un développement urbain adapté à la chaleur. Les rues peuvent être ombragées de manière ciblée par des rangées d'arbres, des groupes d'arbres ou des arbres isolés. L'ombrage a une grande incidence, notamment sur les larges voies de communication particulièrement affectées par la chaleur excessive. Or, entre le rond-point de Moillesulaz et le carrefour de l'avenue Tronchet, la rue de Genève comporte, de chaque côté, deux voies pour la circulation des automobiles. **Nous proposons que le Conseil municipal puisse étudier en commission les possibilités d'agrandir les bermes afin de permettre la plantation d'arbres accompagnés d'une végétation rudérale.**

Par ailleurs, toujours dans le but de lutter contre l'effet de chaleur créé par le bitume, la densité des habitations et les automobiles, **nous souhaiterions que les voies du tramway qui sont en**



**permanence exposées au soleil, soient aménagées avec un revêtement qui absorbe peu la chaleur.** Il peut s'agir de changer le revêtement par une matière plus claire. Alternativement, il faudrait examiner la possibilité d'engazonner les voies du tram.

#### **Alternative : engazonnement**

Un tel engazonnement des voies de tram représenterait un véritable climatiseur à ciel ouvert. Par exemple, par une chaude journée d'été, un terrain engazonné est en moyenne moins chaud que l'asphalte (environ 11°C de différence au sol et 7°C à une hauteur de 2 mètres du sol). Mais du gazon, c'est également un filtre naturel de l'air et de l'eau. Le gazon permet également de filtrer l'eau tout en limitant son ruissellement. Le gazon réduit également les nuisances sonores. Enfin, notons que le gazon est une source d'oxygène, grâce à la photosynthèse. En utilisant des systèmes de grillage ou de dalles armées végétalisées supportant les passages de véhicules, l'engazonnement permet le passage de bus et de véhicules d'urgence.

#### **Alternative : revêtement absorbant la chaleur**

Il existe des revêtements de couleur claire (asphalte à granulats clairs). Ces revêtements ont un pouvoir réfléchissant. Ainsi ils absorbent moins de chaleur qu'un revêtement classique et en rejettent moins durant la nuit, diminuant ainsi l'îlot de chaleur urbain. Un tel revêtement permettrait une baisse de température jusqu'à 10°C.

#### **Considérant :**

- Le rapport « Quand la ville surchauffe » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui réunit des exemples révélant comment atténuer l'effet d'îlot de chaleur et notamment confirme que les arbres en milieu urbain apportent une contribution essentielle à la réduction de la concentration de chaleur. Ce rapport indique également que les surfaces (partiellement) désimperméabilisées se réchauffent moins les jours ensoleillés et pourvoient au refroidissement local par l'évaporation de l'eau du sol. Les grilles à gazon, les pavés joints ou les surfaces gravillonnées sont indiqués pour les désimperméabilisations partielles.
- Le plan climat cantonal (PCC) de Genève qui définit la stratégie cantonale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ce plan prévoit de prévenir et de lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain.
- La MAP (Mesure d'Accompagnement Paysage) Foron qui valorise la nature en ville sur la commune de Thônex et notamment la rue de Genève.
- La récente requalification de la rue de Genève qui s'incarne dans la mesure 36-1-27 du projet d'agglomération du Grand-Genève. Cette mesure consiste à aménager la section de la rue de Genève comprise entre le chemin de la Fontaine et l'avenue Adrien-Jeandin (verdissement, continuité des aménagements cyclables...) de manière à garantir une cohérence sur l'ensemble de l'axe.
- Le projet d'aménagement « espace rue » sur la rue de Genève déjà évoqué dans le Plan Directeur Communal 2009 et à nouveau décrit dans le Plan Directeur Communal 2019 qui prévoit de donner un caractère d'espace public à la rue de Genève.

Sur proposition du PLR Les Libéraux Radicaux de Thônex, le Conseil municipal demande au Conseil administratif :



- D'organiser une séance en Commission mobilité avec des représentants du Canton (Département des infrastructures (DI), Office cantonal des transports (OCT) ou autres mandataires, afin que le délibératif Thônésien puisse être informé de l'avancée des réflexions et puisse donner son avis concernant ce projet d'agglomérations y compris les possibilités de végétaliser les voies du tramway (ou de recouvrir les voies d'un asphalte de couleur claire).
- De tenir régulièrement informé le Conseil municipal des avancements du projet.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Calame annonce que le groupe PDC-Vert'Libéraux remercie le groupe PLR d'appuyer la motion qu'il a déposé en novembre 2019 concernant les ilots de chaleur. Celle-ci a été traitée le mois dernier lors de la commission de l'urbanisme qui demande au Conseil administratif de donner mandat à un bureau d'urbanisme afin d'étudier entre autres cette problématique. M. Philippe Calame rappelle également que lors de la précédente législature, en séance de commission des espaces publics du 14 novembre 2019, ont été auditionnées les personnes travaillant sur le projet d'agglomération interrégional espace-rue s'étendant de Chêne-Bougeries à Gaillard sur la rue de Genève. La motion du groupe PLR allant dans le sens de l'amélioration de la situation, le groupe PDC-Vert'Libéraux ne sera pas opposé à son renvoi en commission. Néanmoins il aimerait rendre attentif les Conseillers municipaux au fait que cette discussion ne doit pas court-circuiter les discussions de la commission de l'urbanisme sur la modification du PDCom par rapport aux ilots de chaleur dans un sens plus général.

M. Fabrice Boux de Casson cite un extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2019 qui avait fait part brièvement de cette commission d'urbanisme : « Est également soulignée la nécessité pour le Conseil municipal de débattre des détails de l'aménagement de cette rue et de pouvoir intervenir suffisamment à temps pour les calendriers dirigés par les autres acteurs notamment cantonaux afin d'être en mesure de faire valoir son point de vue. ». Il précise qu'il avait bien lu ce rapport, et que cette motion est établie dans ce sens.

M. Bruno da Silva informe qu'il s'est entretenu très récemment avec les deux autres Conseillers administratifs des communes voisines, à savoir M. Boesiger pour Chêne-Bourg et M. Karr pour Chêne-Bougeries. Comme cela a été spécifié dans l'exposé des motifs, ces deux communes ont voté quasiment à l'unanimité un projet similaire. Que la motion soit acceptée ou non, il existe une volonté de faire parler les Trois Chêne d'une seule voix face à l'Etat, dans la mesure où les trois communes souhaitent toutes un réaménagement visant à mettre en place davantage de possibilités de traverser et à rendre cet axe moins chaud et plus vert. A la lecture de cette motion, la crainte de M. Bruno da Silva, qui a été dissipée depuis, était qu'elle soit trop rigide et court-circuite les échanges avec l'Etat, qui au bénéfice du projet d'agglomération, compte mener une étude sur ledit tronçon. La motion présentée ce soir n'entrave en rien l'action du Conseil administratif et constitue un message clair du délibératif qui permettra de soutenir l'exécutif dans la démarche. M. Bruno da Silva remercie donc les motionnaires pour la marge de manœuvre conséquente qui est laissée au Conseil administratif et aux commissaires.

Selon M. Pierre Bickel il est évident que chaque personne est favorable à un tel projet. Néanmoins il a été dit il y a peu que la rue de Genève était cantonale et non communale, sachant par ailleurs que la ligne



de tram dépend quant à elle des lois fédérales. M. Pierre Bickel salue en tout cas la proposition de la motion de supprimer une voie de circulation dans chaque sens pour planter des arbres entre l'avenue Tronchet et Moillesulaz.

M. Stephen Knörr donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

*« Pour le climat et l'environnement nous plantons des arbres », voilà que le PLR embraye sur la campagne publicitaire d'une importante chaîne de grande surface.*

*Vous désirez lutter contre le réchauffement climatique, commencez par vous battre pour sauvegarder les arbres existants qui produisent généreusement oxygène et ombrage contrairement à leurs remplaçants, ersatz alignés à votre Grand Genève qui mettront 30 à 50 ans à les remplacer.*

*Vous clamez vouloir lutter contre les îlots de chaleur, commencez par éviter d'en créer de nouveaux. Il est vrai qu'en 13 ans, l'invasion d'un million d'Européens, majoritairement des « working poor », s'est faite sous les applaudissements de l'économie suisse.*

*L'UDC soutiendra cette motion, même si elle n'a absolument pas sa place dans cet hémicycle. Ce sont vos députés au Grand Conseil qui auraient dû la déposer. Nous pouvons organiser moult séances, auditionner tous les doctorants de l'Etat, au final la rue de Genève est cantonale.*

M. Bastien Leutenegger précise que M. Pierre Bickel a déjà exprimé la position du groupe Alternative Ecologique et Sociale. Il note par ailleurs que les questions liées aux îlots de chaleur et au projet d'aménagement de la rue de Genève étaient dans tous les programmes des groupes ici présents, à l'exception peut-être de l'UDC et du PLR. En effet, lorsqu'il avait été mentionné pendant la campagne qu'il fallait insister pour que ce projet se réalise, M. Marc Kilcher avait souhaité bonne chance en soulignant que cette question était de compétence cantonale. M. Bastien Leutenegger est donc quelque peu interloqué par cette motion et répète que la problématique des îlots de chaleur notamment sur la rue, et non la route, de Genève a été traitée lors de la séance de la commission d'urbanisme du mois dernier. En outre, les représentants du canton qui ont mené le dernier projet ont été reçus en commission d'urbanisme il y a un an et M. François Fortuna a récemment confirmé que cela avançait. M. Bastien Leutenegger ne comprend donc pas pourquoi les motionnaires n'ont pas davantage communiqué au sein du groupe, sachant que l'un d'entre eux était présent lors de la commission de l'urbanisme, et espère qu'il ne s'agit pas d'une motion de communication pour le PLR. Le travail est déjà en place et si la question était de connaître l'état d'avancement du projet, il suffisait de la poser au Conseil administratif. Il est tout à fait possible de recevoir à nouveau les représentants du canton en commission et de s'allier à Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries pour faire avancer ce projet mais cette motion ne semble pas apporter de nouveaux éléments.

M. Marc Kilcher spécifie que le groupe PLR n'est pas doctrinaire et permet aux intervenants de proposer des motions qui ne sont pas entièrement en accord avec la position du candidat au Conseil administratif lors de la dernière campagne. Néanmoins, il s'agit de préciser le contenu de ce qui est discuté dans le cadre du projet d'aménagement qui succède le projet espace-rue initié par les trois communes et aujourd'hui relayé dans le programme d'agglomération. Ce projet espace-rue relevait surtout des problèmes concernant les passages le long de la rue de Genève, et plus concrètement au niveau des carrefours de l'avenue Tronchet et de la rue François-Jacquier. Le plan d'aménagement lié à



L'agglomération menée par le canton ne traitait donc pas dans ce qui avait été annoncé à l'époque de l'axe routier et de l'axe du tram mais se concentrait sur la possibilité d'offrir des carrefours plus aménagés et plus verts. La motion défendue ce soir par le groupe PLR suit quant à elle la rue de Genève et les voies du tram. Il s'agit donc de deux stratégies différentes, notamment car les voies du tram impliquent la participation des TPG dans la gestion de cet espace alors que les carrefours sont du domaine cantonal dans leur grande majorité. En conclusion, cette motion n'est pas redondante par rapport au projet initial mais complète dans une certaine mesure le premier travail présenté lors des travaux de commission.

Selon M. Bruno da Silva, ces lacunes qu'identifieraient la motion sont justement les éléments qui ont été très récemment repris par les Conseillers administratifs en charge de la mobilité de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Ces derniers ont décidé d'amener l'Etat à s'intéresser à ces questions qui n'étaient effectivement pas incluses dans les premières réflexions du projet espace-rue. Cette motion soulève de nouvelles problématiques et vient donc soutenir le travail entamé ces dernières semaines.

M. Richard Stark fait remarquer que la question du rétrécissement et de l'arborisation de la rue de Genève a déjà été débattue. Cependant, ces éventuels aménagements n'empêcheront pas que l'actuelle voie de tram qui s'étend de la rue Peillonex à la frontière soit goudronnée. Il ne sera effectivement pas possible de mettre en place une surface verdoyante et herborisée pour des raisons de sécurité, car s'il neige, il devient très compliqué de la déblayer pour laisser passer les véhicules d'urgence. Malheureusement, M. Richard Stark ne voit donc pas ce qu'il est possible de faire sur cet axe. Par ailleurs, il rappelle que la place Graveson fait l'objet d'une étude, qui vise non pas à l'arboriser, ce qui est difficile sachant qu'elle recouvre des garages souterrains, mais à installer notamment des toiles pour permettre aux personnes de s'asseoir à l'ombre.

M. Fabrice Boux de Casson précise que la motion mentionne deux possibilités, un revêtement qui absorbe la chaleur ou un engazonnement. Des vérifications ont été réalisées avec les pompiers de Thônex et il existe des systèmes de grillage qui permettent de végétaliser tout en laissant passer des véhicules de secours. En outre, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ont voté une motion similaire pour appuyer leur Conseil administratif respectif. Il serait donc dommage que Thônex ne fasse pas de même. La parole n'étant plus demandée la motion est votée.

Au vote, le renvoi de cette motion en commission mobilité est accepté par 16 voix pour et 1 abstention.

## **12. Proposition du Conseil administratif**

Il n'y a pas de proposition.

## **13. Questions écrites**

Aucune réponse n'est à donner ce soir.

M. Frédéric Piguet donne lecture de sa question écrite :

Au nom du groupe PDC-VL, cette question écrite porte sur la réponse donnée à la commune aux entreprises impactées par le confinement.

**Considérant :**

- Le semi-confinement équivaut à un confinement pour un certain nombre d'entreprises.
- Les mesures sanitaires actuelles sont globalement nécessaires mais elles mettent en péril certaines entreprises et les personnes qui y travaillent, d'où un risque de défiance envers les institutions.
- Les communes ont pour spécificité de pouvoir jouer la carte de la proximité et il semble qu'il leur appartient dans une période aussi troublée de rassurer et d'aider les entreprises en difficulté sises sur leur territoire, surtout lorsque l'hiver s'annonce long sous l'angle de la pandémie.
- Les communes semblent avoir la capacité d'identifier les entreprises en difficulté et de prendre de leurs nouvelles pour voir s'il y a lieu de les orienter vers des solutions concrètes.

**Questions :**

- Le site web de la commune demande depuis ce matin aux commerces qui proposent de la vente à l'emporter ou des livraisons de l'annoncer pour relai sur le site web de la commune, ce qui est très bien, mais cet attentisme sera-t-il suffisant pour calmer la montée du ressentiment et de la défiance envers les autorités politiques en général ?
- La commune ne devrait-elle pas identifier les entreprises les plus exposées afin de prendre de leurs nouvelles par téléphone de façon proactive, analyser la situation avec elle et se proposer de les orienter vers les personnes ressources capables de les conseiller précisément sur les solutions les plus adaptées ?
- La commune ne devrait-elle pas évaluer son action afin de l'améliorer, quitte à rappeler les entreprises après une période de temps adaptée avec l'empathie et l'expertise requises ?
- Qu'en est-il des remises de loyer de la fondation communale pour les baux commerciaux et quel soutien aux entreprises qui n'auraient pas ces remises faute de louer leurs locaux auprès de cette fondation ?
- Bref, une période aussi troublée n'appelle-t-elle pas des mesures exceptionnelles à l'échelle de proximité qui est celle de la commune, afin que les milieux économiques les plus préservés puissent faire preuve de solidarité envers les milieux économiques les plus exposés ? Une pareille démarche permettrait de cartographier les besoins afin de pouvoir cibler les aides spécifiques selon des critères objectifs le cas échéant.

**14. Propositions individuelles**14.1 Effectif de la police municipale

M. Richard Stark voudrait savoir si l'effectif de la police municipale est à ce jour complet. M. Marc Kilcher répond que cela est effectivement le cas, hormis un arrêt maladie et une reprise qui a débuté au 1<sup>er</sup> novembre pour le chef de poste.

14.2 Repas des personnes seules du 24 décembre

M. Richard Stark se demande si le repas destiné aux personnes seules agendé le 24 décembre à 12h est maintenu. M. Bruno da Silva explique qu'il s'agit du dernier évènement préservé. Il semblerait assez injuste de l'annuler sachant qu'il s'agit d'un repas pour les personnes seules ou les personnes qui pour beaucoup n'ont pas eu de véritable contact social ou de moments de loisirs depuis plusieurs mois. En outre, ce repas ayant lieu dans la salle annexe de la salle des fêtes, toutes les mesures peuvent être prises, sachant par ailleurs



que les personnes sont directement contactées et conviées à cet évènement, ce qui facilite le traçage. Le souhait est donc de maintenir ce repas, mais la commune reste tributaire de la situation qui sera celle des semaines qui précéderont.

#### 14.3 Entreprise de déconstruction automobile à Gaillard

M. Philippe Noël revient sur son intervention du précédent Conseil municipal concernant la question de l'entreprise de déconstruction automobile qui s'est installée à Gaillard en zone inondable. Il avait interpellé le Conseil administratif en lui demandant de prendre contact avec la commune voisine pour connaître les mesures entreprises par celle-ci. Bien que M. Pascal Uehlinger ne soit pas présent, M. Philippe Noël voudrait savoir si le Conseil administratif est entré en matière sur ce sujet lors de ses séances. M. Marc Kilcher répond au nom de M. Pascal Uehlinger que le sujet a effectivement été traité dans le cadre des discussions du Conseil administratif. Il a été décidé de prendre contact avec la mairie de Gaillard et une rencontre a été agendée. Cependant, celle-ci a finalement été reportée à cause de la situation liée au Covid mais le Conseil administratif suit le dossier.

M. Philippe Noël se demande si le Conseil administratif a eu des échanges par téléphone avec la commune de Gaillard permettant de savoir comment celle-ci perçoit la situation et quelle aide pourrait être apportée. M. Marc Kilcher précise que, le dossier étant traité par M. Pascal Uehlinger, il ne peut donner plus de détails, mais que ce point a été discuté au Conseil administratif et que le souhait est d'arriver à s'accorder avec la commune de Gaillard sur le sujet. M. Marc Kilcher rappelle cependant qu'à ce stade, cette question n'est pas de la compétence de Thônex, c'est pourquoi il semble important au Conseil administratif de s'aligner sur la position de la commune de Gaillard.

M. Philippe Noël informe que la communauté de communes Annemasse Agglo a pris position de façon à soutenir la commune de Gaillard. Cela montre que les communes voisines se préoccupent de cette question et M. Philippe Noël encourage le Conseil administratif à prendre dès que possible les contacts nécessaires avec Gaillard afin que Thônex puisse jouer son rôle étant donné le problème potentiel de sécurité que cette situation peut poser.

#### 14.4 Information sur les motions en cours

M. Philippe Calame indique qu'il avait émis au bureau le souhait que le Conseil administratif donne des informations sur les différentes motions votées en 2019.

M. Marc Kilcher aborde alors les différentes motions en cours en débutant par celle rattachée au dicastère de M. Pascal Uehlinger, concernant le chauffage à distance.

- Actuellement, le chauffage à distance Laurana-Parc alimenté par des chaudières à gaz et des sondes géothermiques recouvre plus de 20 immeubles et sa puissance est de 9000 kWh. Le deuxième chauffage à distance en service est celui de Marcellly qui relie l'école, le conservatoire, la piscine, la crèche, l'immeuble locatif et la salle des fêtes. Il correspond à 1'320 kWh et est alimenté par une chaudière à bois et une chaudière à pellets. Par ailleurs, deux projets sont en cours, à savoir premièrement celui qui reliera la mairie, les locaux de la voirie et l'école du Bois-des-Art. Avec une





puissance de 900 kWh, il sera alimenté par une chaudière à pellets et entrera en fonction à l'automne 2021. Le deuxième projet de 4'000 kWh, alimenté par des sondes géothermiques, est celui de Belle-Terre qui reliera les 580 logements et la nouvelle école et entrera également en fonction à l'automne 2021.

- S'agissant de la motion « Ne polluez pas nos eaux » qui a trait à la problématique des mégots de cigarette, M. Marc Kilcher informe qu'en octobre 2019, au moment où ce texte a été déposé, il y avait 110 cendriers sur la commune, et que 25 y ont été ajoutés avant la crise du Covid. La motion exigeait qu'une analyse des endroits où les mégots sont jetés soit réalisée, tout en sachant qu'une partie importante de ces espaces, notamment la rue de Genève, appartient au fonds cantonal. Concernant le volet de la motion demandant qu'une campagne d'information et une sensibilisation soient mises en place au cycle d'orientation et au collège, M. Marc Kilcher informe que la volonté était de saisir l'occasion de la semaine de valorisation des déchets, mais que cela n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison du Covid. En outre, compte tenu des problèmes rencontrés avec les encombrants et les déchets durant l'été, la semaine de valorisation qui a été organisée dans un format réduit au mois de septembre 2020 a été consacrée à la gestion des incivilités. Les points 3 et 4 de cette motion concernant la sensibilisation pourront être mis en œuvre à la sortie de la vague Covid, durant la semaine de valorisation des déchets prévue normalement au printemps 2021.
- S'agissant de la motion qui a trait aux espaces de liberté pour les chiens, les membres de la commission espaces publics ont eu l'occasion de voir que ce sujet tient à cœur au Conseil administratif qui a dans un premier temps mandaté la police municipale pour identifier une série de secteurs potentiels qui pourraient accueillir cette zone délimitée pour les chiens. Le projet de réaménagement du parc Apollo qui a été présenté incluait une telle zone, cependant la discussion a abouti à un consensus sur le fait que celle-ci n'était pas satisfaisante à ce stade. La motion suit donc son cours sachant que l'ambition est d'intégrer dans les réaménagements des parcs de la commune et dans les meilleurs délais ces zones dédiées aux chiens.
- La dernière motion concernant le plastique demandait la suppression du plastique à usage unique dans l'administration communale. Les mesures ont été prises par le secrétariat général, comme le montrent les bouteilles en verre présentes durant les séances et il reste uniquement à terminer un petit stock de gobelets en plastique à usage unique qui se trouve au carnotzet.

M. Marc Kilcher termine en assurant que chacune de ces quatre motions suivra son cours et que le Conseil administratif tiendra le Conseil municipal informé. Il remercie d'ailleurs M. Philippe Calame d'avoir relancé cette question qui était passée au second plan, derrière les problématiques liées au Covid et au traitement des demandes connexes des différents acteurs de la commune.

#### 14.5 Aménagement des plates-bandes de l'église et entretien des espaces privés à vocation publique

M. Philippe Calame a aperçu les travaux réalisés sur le côté de l'église pour refaire des plates-bandes. Il semblerait que ces aménagements aient été réalisés par des employés de la commune, or, il s'agit selon lui d'une propriété privée. Si cela est bien le cas, M. Philippe Calame voudrait savoir pourquoi la commune intervient sur des parcelles privées, même s'il est possible d'admettre dans ce cas un certain caractère public, et quel est le montant ou le temps consacré par le service des espaces verts à cette plate-bande.



M. Marc Kilcher indique que les derniers éléments qui ont été déposés par le service des espaces verts sont les fleurs pour la Toussaint et qu'il s'agit à présent de ramasser les feuilles avant de terminer la saison. Ces aménagements sont réalisés plutôt en fin de saison par souci des priorités. La parcelle évoquée par M. Philippe Calame est effectivement privée mais il a été considéré, tout comme pour le chemin des Piverts pour lequel la commune a décoré la barrière, que l'usage public de la grotte et de l'environnement situé autour de l'église était d'intérêt communal. Dans la mesure où Thônex dépose chaque année une série d'arrangements floraux sur le parvis qui a permis notamment de remporter le concours des balcons fleuris, il est apparu, sachant que cette zone n'avait jamais pu profiter d'un réaménagement depuis la rénovation de l'Eglise Saint-Pierre, que la fin de saison était une bonne occasion pour laisser les paysagistes au brevet fédéral s'exercer. Cet aménagement a évidemment été discuté avec la paroisse catholique de Chêne-Thônex et il a été convenu qu'il serait réalisé aux frais de la commune, dans l'intérêt du public. M. Marc Kilcher note par ailleurs qu'il est important de conserver des rapports de bon voisinage avec la paroisse notamment car celle-ci envisage à moyen terme de se recentrer sur l'Eglise Saint-François de Sales à Chêne-Bourg.

M. Philippe Calame se demande s'il existe une politique du Conseil administratif en matière d'entretien des espaces privés à vocation publique tels que le chemin des Mésanges et le chemin du Petit-Bel-Air ou si la gestion s'opère au cas par cas. M. Marc Kilcher mentionne qu'en 2016 un inventaire de tous les chemins et parcs privés, publics, et privés à usage public a été réalisé et que les espaces privés à usage public ont à cette occasion été fortement réduits. La commune a notamment décidé de ne plus tailler la haie qui relie le chemin du Curé-Desclouds à l'arrêt de bus 25 et appartient à la confédération. Il a également été décidé de ne plus entretenir le petit parc du quartier Martin-Pêcheur qui est complètement privé mais que la commune s'était engagée il y a plus de vingt ans à prendre en charge. En 2016, ces différents cas ont été clarifiés et les éléments qu'il s'agissait de continuer à entretenir ont été conventionnés. Au niveau du chemin des Mésanges, la commune a tenté de vendre aux propriétaires voisins les deux banquettes herbeuses lui appartenant mais cela n'a finalement pas été possible. La logique est de considérer ce chemin comme privé avec pour seule exception le passage par le chemin des Piverts principalement dédié aux enfants qui est simplement entretenu sur la première partie pour rejoindre le chemin de la Mousse. Pour revenir sur la première question de M. Philippe Calame, M. Marc Kilcher explique que les aménagements autour de l'église s'inscrivent dans une logique à moyen terme qui est de positionner la mairie sur ce côté-ci de l'avenue de Thônex et dans une relation que la commune souhaite de plus en plus rapprochée avec la paroisse.

#### 14.6 Panneau électronique de la place Graveson

M. Stephen Knörr fait remarquer que le panneau électronique de la place Graveson qui a eu des problèmes d'affichage pendant des mois ne fonctionne plus et se demande ce qu'il va devenir. Il profite par ailleurs de cette occasion pour remercier le Conseil administratif ainsi que l'administration et la direction du CSSM pour la réponse qu'il a reçu par courrier à sa question concernant la méthode de recyclage des terrains synthétiques.

M. Bruno da Silva explique qu'il s'agit d'un dossier épineux, sachant que la commune a quelques problèmes avec le prestataire chargé de l'entretien et des composants de ce panneau qui seraient aujourd'hui difficile d'accès. Il a été très compliqué de rentrer en contact avec les entreprises et aujourd'hui la possibilité de supprimer ce panneau est étudiée. Cette discussion est en cours et aucune décision n'a été arrêtée mais M. Bruno da Silva ne peut que regretter cette situation et a de la peine à comprendre qu'une entreprise qui fournit une telle installation soit incapable d'en assurer le suivi.



#### 14.7 Mail des Témoins de Jéhovah

M. Stephen Knörr indique qu'il a eu la désagréable surprise de recevoir un mail des Témoins de Jéhovah sur sa boîte mail du SIAG et se demande s'il s'agit d'investiguer. M. Bruno da Silva demande à M. Stephen Knörr si le mail lui était adressé personnellement en précisant qu'il a pour sa part reçu un courrier nominatif qui l'a beaucoup surpris. M. Stephen Knörr répond par la positive et plusieurs Conseillers municipaux expriment avoir reçu le même mail. Selon M. Philippe Calame, les adresses piratées sont celles qui sont communiquées officiellement sur le site internet de la commune.

#### 14.8 Préférence communale dans le cadre des recrutements

Mme Jacqueline Menoud souligne que beaucoup de Thônésiens et Thônésiennes sont au chômage ou à l'aide sociale et voudrait savoir si la préférence communale a été observée lors des récents recrutements de la commune.

M. Bruno da Silva affirme que la préférence communale est un élément de choix dans le processus de candidature. La commune est très attentive à ce que les personnes aient connaissance de la réalité locale et, dans l'idéal, communale. Pour ce qui était du recrutement de l'assistante sociale, très peu de dossiers ont été reçus et aucun valable pour la région. Le critère qui prime est celui de la compétence bien qu'à compétence égale il est évidemment possible d'entrer en matière sur le critère d'habitation dans la commune. Le critère d'habitation cantonale est quant à lui primordial dans les recrutements menés. M. Bruno da Silva profite de l'occasion pour rappeler que la structure Action Trois Chêne pour l'Emploi, à laquelle la commune fait très souvent appel, fonctionne très bien.

#### 14.9 Bacs fleuris sur les barrières

M. Richard Stark a constaté avec plaisir que des bacs fleuris et bien fixés avaient été mis en place sur certaines barrières et en félicite les services communaux.

#### 14.10 Remerciements aux pompiers volontaires et à la police municipale

M. Philippe Calame soulève que des incidents se sont malheureusement produits sur la commune le soir d'Halloween et remercie les pompiers volontaires de Thônex ainsi que la police municipale pour leur travail en coordination avec les forces cantonales.

#### 14.11 Départ de Mme Nadia Giacobino

Mme Nadia Giacobino annonce qu'il s'agit de son dernier Conseil municipal et qu'elle souhaite à cette occasion transmettre le message suivant :

Ma devise a été toujours que le plus beau jour doit être aujourd'hui.

Le plus gros obstacle est la peur.

La chose la plus simple est de se tromper.

La plus grosse erreur est d'abandonner.



Le plus grand bonheur est d'être utile aux autres.

Le pire sentiment est la rancune.

Le meilleur des cadeaux est le pardon.

L'indispensable est votre disponible pour notre commune de Thônex.

Mme Nadia Giacobino donne ensuite lecture d'une citation de Winston Churchill : « Le politicien devient un homme ou une femme d'Etat quand il commence à penser aux prochaines générations au lieu des prochaines élections. » et souligne qu'elle a eu beaucoup de plaisir à siéger au sein de ce Conseil municipal durant toutes ces années et qu'elle reviendra souvent.

*[Applaudissements.]*

*La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 22h35.*

La présidente

Le secrétaire

Mme Heidi Tercier

M. Philippe Guex

Thônex, le ... 2020\_ procès-verbal « mairie »

pv/cm 3 novembre 2020